CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION Application mobile ALOHA MOBILE
Éditeur : INFOVISA
Version du 5 novembre 2026

PRÉAMBULE

L'application mobile ALOHA MOBILE (ci-après « l'Application ») est éditée par la société INFOVISA, spécialisée dans la conception et l'édition de logiciels destinés aux professionnels du transport routier de marchandises.
L'Application constitue un outil complémentaire au logiciel de gestion de transport ALOHA. Elle permet notamment de faciliter la transmission, la consultation et le traitement des informations relatives aux opérations de transport, d'enlèvement et de livraison.
L'Application est destinée à être utilisée par différentes catégories d'intervenants dans la chaîne de transport, notamment :

- Les collaborateurs et conducteurs des entreprises clientes.
- Les sous-traitants et transporteurs partenaires autorisés.
- Les clients destinataires des marchandises et leurs représentants.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation définissent les modalités et conditions d'accès et d'utilisation de l'Application.
Toute utilisation de l'Application implique la prise de connaissance et l'acceptation des présentes CGU.

ARTICLE 1 – DÉFINITIONS

Pour l'application des présentes CGU, les termes suivants désignent :

- **INFOVISA ou l'Éditeur :** la société INFOVISA, éditrice de l'application ALOHA MOBILE.
- **L'Application :** l'application mobile ALOHA MOBILE et ses différentes fonctionnalités.
- **Le Client :** toute entreprise ayant souscrit auprès d'INFOVISA un contrat portant sur l'utilisation du logiciel ALOHA et, le cas échéant, de ses fonctionnalités mobiles.
- **L'Utilisateur :** toute personne physique autorisée à accéder à l'Application, notamment un conducteur, un collaborateur, un sous-traitant, un transporteur partenaire ou un destinataire.
- **Le Logiciel ALOHA :** le logiciel de gestion de transport édité par INFOVISA auquel l'Application est associée.
- **Les Données :** l'ensemble des informations, documents, photographies, signatures, justificatifs et éléments transmis ou consultés au moyen de l'Application.
-

ARTICLE 2 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGU ont pour objet de définir les conditions d'accès et d'utilisation de l'Application par les différentes catégories d'Utilisateurs.
L'Application est exclusivement destinée à un usage professionnel, dans le cadre d'opérations de transport, de livraison, d'enlèvement et de gestion logistique.
Les présentes CGU s'appliquent à tous les Utilisateurs, qu'ils soient salariés du Client, prestataires extérieurs, sous-traitants ou destinataires de marchandises.
Elles complètent les dispositions du contrat de licence, d'abonnement, de maintenance ou de prestations de services conclu entre INFOVISA et le Client.
En cas de contradiction entre les présentes CGU et le contrat commercial conclu entre INFOVISA et le Client, les dispositions de ce dernier prévalent dans les relations contractuelles entre ces deux parties.
Les présentes CGU ne créent aucun lien contractuel de prestation de transport entre INFOVISA et les Utilisateurs ou destinataires.

ARTICLE 3 – DESCRIPTION DES FONCTIONNALITÉS

L'Application permet notamment, selon les fonctionnalités souscrites, disponibles et activées par le Client :

- La consultation des missions et opérations de transport.
- L'accès aux informations relatives aux chargements, enlèvements et livraisons.
- La consultation des adresses et instructions de livraison.
- La transmission d'informations relatives à l'avancement des opérations.
- La confirmation de réalisation des opérations de livraison.
- La collecte de signatures électroniques ou de validations sur écran.

- La prise et la transmission de photographies et de justificatifs de livraison.
- La consultation et la transmission de documents de transport, notamment de lettres de voiture dématérialisées.
- La gestion et le suivi des emballages et supports de manutention, lorsque cette fonctionnalité est disponible.
- La consultation d'informations utiles par les destinataires.
- La synchronisation des informations avec le logiciel ALOHA.

Les fonctionnalités accessibles dépendent de la version de l'Application, des droits attribués à chaque Utilisateur, du paramétrage effectué par le Client et des modules souscrits.
INFOVISA se réserve la possibilité de faire évoluer, modifier ou enrichir les fonctionnalités de l'Application.

ARTICLE 4 – CONDITIONS D'ACCÈS ET GESTION DES COMPTES

L'accès à l'Application est réservé aux personnes autorisées dans le cadre des opérations professionnelles concernées.
Les comptes Utilisateurs peuvent être créés, activés ou mis à disposition selon les modalités définies par le Client et les fonctionnalités de l'Application.
L'accès peut notamment être accordé :

- Aux conducteurs et collaborateurs du Client.
- Aux conducteurs et collaborateurs de sociétés sous-traitantes.
- Aux transporteurs partenaires intervenant dans une opération.
- Aux destinataires des marchandises ou à leurs représentants.

L'accès des Utilisateurs extérieurs peut être limité à une opération de transport, une livraison, un document ou une période déterminée.
Chaque Utilisateur ne peut accéder qu'aux informations et fonctionnalités correspondant à son profil et aux autorisations qui lui ont été attribuées.
Les identifiants d'accès sont personnels et confidentiels. Ils ne doivent être ni communiqués à des tiers ni utilisés par plusieurs personnes.
Chaque Utilisateur s'engage à préserver la confidentialité de ses identifiants et à informer sans délai le Client ou le responsable désigné de toute perte, utilisation frauduleuse ou compromission dont il aurait connaissance.
Le Client est responsable de la gestion des accès qu'il administre directement et de la définition des habilitations relevant de son périmètre.
Les utilisateurs extérieurs doivent également respecter les présentes CGU et les règles de sécurité applicables à l'Application.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DES UTILISATEURS

Tout Utilisateur s'engage à :

- Utiliser l'Application exclusivement dans le cadre de ses activités professionnelles autorisées.
- Respecter les consignes et procédures définies par le Client ou l'entreprise responsable de l'opération.
- Fournir des informations exactes et sincères.
- Vérifier les informations avant toute validation ou transmission.
- Ne pas détourner les fonctionnalités de leur finalité.
- Ne pas tenter d'accéder à des données ou fonctionnalités auxquelles il ne dispose pas de droits.
- Ne pas porter atteinte au fonctionnement ou à la sécurité de l'Application.
- Ne pas communiquer ses identifiants à des tiers.
- Ne pas reproduire, modifier, décompiler ou tenter d'extraire le code source de l'Application, sauf dispositions légales impératives contraires.

Les conducteurs sont notamment responsables des informations qu'ils saisissent ou transmettent concernant les opérations de transport qui leur sont confiées.
Les destinataires sont responsables de la vérification des informations qu'ils valident, notamment lorsqu'ils confirment la réception d'une livraison ou apposent une signature.
Les sous-traitants et transporteurs partenaires sont responsables des informations qu'ils transmettent dans le cadre des missions qui leur sont confiées.
Chaque Utilisateur demeure responsable de l'utilisation de son compte et des opérations qu'il réalise au moyen de ses accès, sous réserve des utilisations frauduleuses ou non autorisées.

ARTICLE 6 – OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client est responsable :

- De l'utilisation de l'Application par les personnes qu'il autorise.
- De la gestion des droits et habilitations des Utilisateurs relevant de son périmètre.
- De la confidentialité des identifiants d'accès.
- De la qualité et de l'exactitude des données qu'il transmet.
- De l'information de ses collaborateurs et intervenants sur les modalités d'utilisation de l'Application.
- Du respect de la réglementation applicable à son activité.
- De la conformité des opérations de transport et de livraison qu'il organise.

Le Client veille notamment à ce que les accès accordés aux sous-traitants, partenaires et destinataires soient limités aux informations nécessaires à leurs interventions.
Il lui appartient de s'assurer que les personnes auxquelles il donne accès à l'Application ont été préalablement informées de leurs conditions d'utilisation et, lorsque cela est nécessaire, des traitements de données personnelles réalisés.
Le Client demeure responsable de ses relations contractuelles avec ses sous-traitants, transporteurs partenaires et destinataires.
INFOVISA n'intervient pas dans l'organisation des relations commerciales ou opérationnelles entre ces différents intervenants.

ARTICLE 7 – DISPONIBILITÉ ET CONDITIONS TECHNIQUES

L'Application est mise à disposition dans un environnement technique dépendant notamment des systèmes d'exploitation mobiles, des terminaux utilisés, des réseaux de communication et des infrastructures informatiques nécessaires à son fonctionnement.
INFOVISA met en œuvre les moyens raisonnables nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'Application.
Toutefois, INFOVISA ne garantit pas une disponibilité permanente, ininterrompue ou exempte d'anomalies.
L'accès à certaines fonctionnalités peut être momentanément interrompu ou perturbé notamment en raison :

- D'opérations de maintenance ou de mise à jour.
- D'une défaillance du réseau Internet ou des réseaux mobiles.
- D'une indisponibilité des infrastructures techniques ou des services tiers.
- D'une incompatibilité ou d'un dysfonctionnement du terminal utilisé.
- D'un événement extérieur indépendant de la volonté d'INFOVISA.

INFOVISA s'efforcera, dans la mesure du possible, de limiter les conséquences de ces interruptions.

ARTICLE 8 – TRANSMISSION ET SYNCHRONISATION DES DONNÉES

Les informations saisies ou collectées au moyen de l'Application peuvent être transmises au logiciel ALOHA et aux infrastructures associées.
La transmission et la synchronisation des informations peuvent dépendre de la disponibilité du réseau et des conditions techniques du terminal utilisé.
Certaines données peuvent être temporairement conservées sur le terminal avant leur transmission.
L'Utilisateur doit, lorsque cela est possible, s'assurer de la bonne transmission des informations et de la prise en compte des opérations effectuées.
INFOVISA ne saurait être tenue responsable des retards, pertes ou défauts de transmission résultant d'une interruption de connexion, d'une mauvaise configuration du terminal, d'une intervention de tiers ou de toute autre cause extérieure à son contrôle.
Le Client demeure responsable de la vérification des informations intégrées dans son système de gestion.

ARTICLE 9 – DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES ET SIGNATURES

L'Application peut permettre la consultation, la création, la validation ou la signature de documents électroniques, notamment de documents de transport et de justificatifs de livraison.
Selon les fonctionnalités disponibles, une signature ou validation peut être réalisée par :

- Le conducteur, afin de confirmer une opération, une prise en charge ou une livraison.
- Le destinataire ou son représentant, afin de confirmer la réception des marchandises.

- Tout autre intervenant habilité dans le cadre de l'opération concernée.

L'Utilisateur s'engage à vérifier les informations présentées avant toute validation ou signature.
La signature recueillie au moyen de l'Application a pour objet de matérialiser l'intervention ou la validation de son auteur concernant l'opération ou le document concerné.
Les éléments associés à cette signature peuvent notamment comprendre l'identification de l'Utilisateur, la date et l'heure de l'opération, le document concerné et les informations techniques disponibles.
La valeur probante d'une signature électronique dépend notamment du procédé technique utilisé, des conditions d'identification du signataire et des garanties d'intégrité du document.
La simple reproduction d'une signature manuscrite sur écran ne constitue pas automatiquement une signature électronique bénéficiant de la présomption légale de fiabilité.
Le Client demeure responsable de la conformité réglementaire des documents utilisés dans le cadre de ses opérations de transport, de leur établissement, de leur conservation et de leur présentation.
INFOVISA ne saurait être tenue responsable des contestations portant sur la réalité matérielle d'une livraison, la conformité des marchandises ou les réserves formulées par les parties, ces éléments relevant de l'opération de transport elle-même.

ARTICLE 10 – DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de l'utilisation de l'Application, différentes catégories de données personnelles peuvent être traitées, notamment :

- Les données d'identification des Utilisateurs.
- Les informations relatives aux missions et opérations de transport.
- Les informations relatives aux livraisons et à leur réalisation.
- Les signatures et validations électroniques.
- Les photographies et justificatifs de livraison.
- Les données de connexion et de traçabilité.
- Les données de localisation lorsque la fonctionnalité correspondante est activée.

Selon la nature des traitements réalisés :

- Le Client détermine les finalités et les moyens des traitements liés à son activité et agit en qualité de responsable de traitement.
- INFOVISA intervient en qualité de sous-traitant pour les traitements réalisés pour le compte du Client, conformément au contrat de sous-traitance des données personnelles.
- INFOVISA peut également intervenir en qualité de responsable de traitement pour les traitements nécessaires à la gestion de ses propres relations contractuelles, à la sécurité et au fonctionnement de ses services.

Le Client est responsable de l'information préalable des personnes concernées et de la définition des conditions légales d'utilisation des données de ses collaborateurs, sous-traitants et autres intervenants.
INFOVISA s'engage à traiter les données personnelles conformément aux dispositions applicables du RGPD et aux instructions contractuelles du Client lorsqu'elle intervient en qualité de sous-traitant.
Les modalités détaillées de collecte, de traitement, de conservation et d'exercice des droits sont précisées dans la politique de confidentialité et les documents contractuels applicables.

ARTICLE 11 – GÉOLOCALISATION

Certaines fonctionnalités de l'Application peuvent nécessiter ou proposer l'utilisation de la géolocalisation du terminal mobile.
La géolocalisation n'est pas une condition générale d'utilisation de l'Application.
Elle peut être activée uniquement lorsque la fonctionnalité concernée le nécessite et sous réserve des autorisations techniques accordées par l'Utilisateur sur son terminal.
Selon les fonctionnalités disponibles, les données de localisation peuvent notamment permettre :

- De renseigner la localisation d'une opération de transport ou de livraison.
- De faciliter le suivi opérationnel d'une mission.
- De justifier la réalisation d'une intervention ou d'une livraison.
- De faciliter la coordination des opérations de transport.

L'activation de la géolocalisation doit être limitée aux finalités définies par le Client et portées à la connaissance des personnes concernées.
Le Client est responsable de la détermination des finalités du suivi de ses collaborateurs et du respect des obligations applicables en matière de protection des données personnelles et de droit du travail.

Il lui appartient notamment de s'assurer que les dispositifs éventuellement mis en œuvre sont justifiés, proportionnés et portés à la connaissance des personnes concernées.
La géolocalisation ne doit pas être utilisée à des fins de surveillance permanente ou de contrôle disproportionné des salariés.
Lorsque la fonctionnalité le permet, l'Utilisateur peut gérer les autorisations de localisation dans les paramètres de son terminal.
INFOVISA ne saurait être tenue responsable d'une absence ou d'une imprécision de localisation résultant notamment des caractéristiques du terminal, des paramètres de confidentialité, de l'environnement géographique ou de la disponibilité du signal GPS.

ARTICLE 12 – ACCÈS DES DESTINATAIRES ET INTERVENANTS EXTÉRIEURS
Les destinataires, sous-traitants et autres intervenants extérieurs peuvent accéder à certaines fonctionnalités de l'Application dans le cadre d'une opération déterminée.
Cet accès est limité aux informations nécessaires à leur intervention.
Il peut notamment permettre :

- De consulter les informations relatives à une livraison.
- De prendre connaissance des informations utiles à la réception des marchandises.
- De confirmer une livraison.
- De formuler des réserves, lorsque la fonctionnalité est disponible.
- De signer un justificatif de livraison.
- De transmettre les informations ou justificatifs demandés.

Les Utilisateurs extérieurs ne disposent d'aucun droit général d'accès au logiciel ALOHA ni aux données internes du Client.
Ils s'interdisent de consulter, extraire, reproduire ou communiquer des informations auxquelles ils auraient exceptionnellement accès en dehors des besoins de leur intervention.
Le Client demeure responsable de la pertinence des accès accordés et des informations mises à disposition de ces intervenants.
INFOVISA se réserve la possibilité de limiter, suspendre ou supprimer les accès concernés en cas d'utilisation non conforme ou lorsque l'opération justifiant cet accès est terminée.

ARTICLE 13 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
L'Application ALOHA MOBILE, son architecture, ses développements, ses interfaces, ses éléments graphiques, ses marques, ses bases de données, sa documentation et l'ensemble des éléments qui la composent sont protégés par les dispositions relatives à la propriété intellectuelle.
Ces éléments demeurent la propriété exclusive d'INFOVISA ou de leurs titulaires respectifs.
L'accès à l'Application confère à l'Utilisateur un simple droit d'utilisation personnel, non exclusif, non cessible et limité aux besoins de son activité professionnelle.
Aucun transfert de propriété intellectuelle n'est réalisé au bénéfice du Client ou de l'Utilisateur.
Toute reproduction, représentation, adaptation, modification, distribution ou exploitation non autorisée de tout ou partie de l'Application est interdite.

ARTICLE 14 – RESPONSABILITÉ
INFOVISA est tenue à une obligation de moyens concernant la mise à disposition et le fonctionnement de l'Application.
Le Client et les Utilisateurs reconnaissent que l'Application constitue un outil d'assistance à la gestion des opérations de transport et ne se substitue ni aux obligations professionnelles du transporteur ni aux vérifications qui leur incombent.
INFOVISA ne saurait être tenue responsable :

- Des erreurs de saisie ou de validation commises par les Utilisateurs.
- Des informations inexactes ou incomplètes communiquées par le Client ou ses collaborateurs.
- Des conséquences résultant d'une mauvaise utilisation de l'Application.
- Des interruptions ou dysfonctionnements imputables aux opérateurs de télécommunications, aux fabricants de terminaux ou aux fournisseurs de services tiers.
- Des pertes de données résultant d'un défaut de sauvegarde ou de conservation imputable au Client ou à un tiers.
- Des conséquences d'une utilisation non conforme aux présentes CGU.
- Des litiges commerciaux ou opérationnels entre le Client, ses sous-traitants, transporteurs partenaires et destinataires.

- Des contestations relatives à la réalité, à la conformité ou aux conditions matérielles d'une livraison.

Dans les limites autorisées par la législation applicable, INFOVISA ne pourra être tenue responsable des dommages indirects, notamment des pertes d'exploitation, pertes de chiffre d'affaires, pertes de clientèle, pertes de bénéfices ou préjudices commerciaux.
Les présentes dispositions ne sauraient avoir pour effet d'exclure ou de limiter une responsabilité lorsque la loi l'interdit.
Les éventuelles limitations financières de responsabilité applicables entre INFOVISA et le Client sont définies dans leur contrat commercial.

ARTICLE 15 – SUSPENSION ET INTERRUPTION DE L'ACCÈS
INFOVISA se réserve le droit de suspendre temporairement tout ou partie de l'accès à l'Application lorsque cela est nécessaire pour des raisons de sécurité, de maintenance, de mise à jour ou de prévention d'un dysfonctionnement.
En cas d'utilisation manifestement frauduleuse, illicite ou susceptible de porter atteinte à la sécurité de l'Application ou des données, INFOVISA pourra prendre toute mesure nécessaire à la protection de ses systèmes et des Utilisateurs.
Lorsque la situation le permet, le Client sera préalablement informé de la mesure envisagée.
La suspension de l'accès d'un Utilisateur ne vaut pas résiliation du contrat commercial conclu entre INFOVISA et le Client.

ARTICLE 16 – ÉVOLUTION DES CGU
INFOVISA se réserve le droit de modifier les présentes CGU afin de tenir compte des évolutions techniques, fonctionnelles, réglementaires ou commerciales de l'Application.
La version applicable est celle publiée ou rendue accessible au moment de l'utilisation de l'Application.
En cas de modification substantielle, le Client et, le cas échéant, les Utilisateurs seront informés par tout moyen approprié.
La poursuite de l'utilisation de l'Application après notification des nouvelles dispositions vaut acceptation de celles-ci, sous réserve des dispositions légales applicables.

ARTICLE 17 – DURÉE ET FIN D'UTILISATION
Les présentes CGU s'appliquent pendant toute la durée d'utilisation de l'Application.
Le droit d'accès d'un Utilisateur prend fin notamment lorsque :

- Le Client supprime ou désactive son compte.
- L'Utilisateur cesse ses fonctions ou son intervention auprès de l'entreprise concernée.
- L'opération de transport ou de livraison justifiant l'accès est terminée.
- Le contrat commercial entre INFOVISA et le Client prend fin.
- L'accès à l'Application est suspendu ou supprimé dans les conditions prévues aux présentes CGU.

La suppression d'un compte Utilisateur ne signifie pas nécessairement la suppression immédiate des données associées, lesquelles peuvent être conservées conformément aux obligations légales, contractuelles et aux règles de conservation applicables.

ARTICLE 18 – FORCE MAJEURE
INFOVISA ne pourra être tenue responsable d'un manquement à ses obligations lorsque celui-ci résulte d'un événement constitutif de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

ARTICLE 19 – DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE
Les présentes CGU sont soumises au droit français.
En cas de difficulté relative à leur interprétation ou à leur exécution, les parties rechercheront prioritairement une solution amiable.
À défaut d'accord amiable, les litiges seront soumis aux juridictions compétentes conformément aux règles légales applicables et, le cas échéant, aux stipulations du contrat commercial conclu entre INFOVISA et le Client.

ARTICLE 20 – CONTACT
Pour toute question relative à l'utilisation de l'Application, le Client ou l'Utilisateur peut contacter INFOVISA aux coordonnées suivantes :

INFOVISA
Éditeur du logiciel ALOHA et de l'application ALOHA MOBILE
Adresse : 2 rue Jean Lender 56100 LORIENT
Courriel : administratif@infovisa.fr
Site Internet : www.infovisa.fr